

La voie de Champigny à Saint-Brice-Courcelles (1853)

Bien que les deux villages soient distants de seulement 1200 mètres il fallait parcourir 9 km pour les relier par voiture à cheval en 1853.

La route actuelle (D75) n'existait pas encore. Des marais occupaient probablement l'espace dès la sortie de Champigny. Le Bois de l'Archevêque s'étendait jusqu'à la Vesle et **demeurait inondé** une grande partie de l'année.

Le chemin du Mont-Saint-Pierre permettait lorsqu'il était en état de contourner ces bois pour se rendre à Saint-Brice puis Reims.

Dans la propriété La chapelle-Levarlet des ponts offraient la possibilité de relier les deux villages au travers des « marais de la vesle ».



Ruines d'un des trois ponts qui permettait la communication par le « Petit Pré » et qui traversait ces bois et marais.

Un gué existait sur le trajet du 7^e Chemin des Romains issu de la Porte de Mars à Reims et qui traversait Champigny en direction de Fismes.

Le « chemin de la Petite Chaussée » deviendra la route de Saint-Brice. Il permettra aussi de rejoindre Tinquieux.

Dès 1852, le Maire de Champigny, M. **Créquy Jean-Baptiste** envisage de relier notre village de la rive gauche de la Vesle à son voisin Saint-Brice sur la rive droite.

Cette voie fournirait un chemin empierré, direct pour arriver à l'embarcadère du chemin de fer existant à Reims depuis 1854 environ.

Des devis sont établis mais paraissent élevés en raison du peu de ressources de ces deux communes.

Des propriétaires contribueraient par la cession à titre gratuit de tout le terrain et des subventions sont promises de la part de la ville de Reims et l'Etat. Notre commune vend les arbres qui bordent le chemin de Champigny à Tinquex ainsi que ceux au bout du village du côté de Maco.

Elle demande à nouveau à M. le préfet l'autorisation de commencer immédiatement les travaux afin de pouvoir occuper les ouvriers nécessaires qui se trouvent sans ouvrage.

En février **1855** les travaux peuvent commencer puisque les fonds réunis suffisent à couvrir la dépense de cette voie de 6 mètres de large qui rendra service aux agriculteurs et à la population

B. Boussard (mai 2015)

sources: registres de délibérations du Conseil Municipal.